

Gouvernement du Québec

Décret 466-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la nomination de madame Louise Milhomme comme sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Louise Milhomme, directrice générale des services à la gestion au ministère des Affaires municipales, cadre supérieur classe II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales, administratrice d'État II, au salaire annuel de 94 000 \$, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Louise Milhomme.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29818

Gouvernement du Québec

Décret 467-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre-André Paré comme sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Pierre-André Paré, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, administrateur d'État I, au salaire annuel de 125 035 \$, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres associés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre-André Paré.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29819

Gouvernement du Québec

Décret 468-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la nomination de monsieur Maurice Boisvert comme sous-ministre du Ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Maurice Boisvert, sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance, administrateur d'État I, au salaire annuel de 109 645 \$, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Maurice Boisvert.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29820

Gouvernement du Québec

Décret 469-98, 8 avril 1998

CONCERNANT madame Suzanne Lévesque

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Suzanne Lévesque, administratrice d'État II au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, soit mutée au ministère de la Famille et de l'Enfance, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 14 avril 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Suzanne Lévesque.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29821